



**Association acadienne  
et francophone des aînées et aînés  
du Nouveau-Brunswick**



**Mémoire au sujet du prix des médicaments  
équitables pour les Néo-Brunswickois**

**Présenté à l'Hon. Madeleine Dubé**

**Ministre de la Santé**

**Nouveau-Brunswick**

**par**

**Roland Gallant, président**

**Jean-Luc Bélanger, directeur général**

**AAFANB**

**Le 30 juillet 2011**

Nous vous remercions de nous avoir donné l'opportunité de pouvoir réagir, d'apporter des commentaires et de faire des recommandations au sujet du processus de consultation sous le thème des prix des médicaments génériques qui seraient plus abordables pour toute la population du Nouveau-Brunswick.

Il est bien évident que les médicaments génériques seraient moins dispendieux pour la population et pour le gouvernement, car les budgets épargnés pourraient être investis dans les programmes de santé pour améliorer les services à la population. Ce serait une formule gagnant-gagnante pour toute la population du Nouveau-Brunswick.

Il faudrait que les prix des médicaments génériques soient contrôlés par le gouvernement auprès des pharmacies et des fabricants afin d'avoir les prix équitables pour les citoyens, citoyennes et le gouvernement.

Comme vous le citez dans votre rapport, jusqu'à 30 % des citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick ne disposent d'aucune couverture et doivent payer eux-mêmes leurs médicaments. Il est à noter qu'un bon nombre sont des personnes âgées de 65 ans et plus.

Il faut tenir compte du fait que plusieurs médicaments ne sont pas couverts par la carte médicale, tels les médicaments Stalevo et Azilect donnés aux personnes atteintes de la maladie de Parkinson. Souvent, des personnes âgées, à faible revenu, en subissent les conséquences.

Il serait donc temps, dans ce processus, d'évaluer les médicaments qui touchent les 65 ans et plus et qui ne sont pas encore reconnus par le plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick

Le plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick, financé par l'État, procure une assurance médicament subventionnée pour environ 105,000 résidents, dont les personnes âgées à faible revenu, les résidents des foyers de soins, les clients du ministère du Développement social et les personnes souffrant de certains problèmes de santé. Il est de moins en moins évident de supporter, à long terme, les coûts croissants des médicaments. Donc, avec un programme de médicaments génériques, les personnes et le gouvernement économiseraient entre 50 et 70 % des coûts pour pouvoir continuer d'appuyer le système de santé dans son ensemble.

Dans votre recherche pour diminuer les coûts des médicaments, vous pourriez considérer la mise en place d'un régime d'assurance médicaments (Pharmacare) afin de rendre accessibles des médicaments qu'une partie de la population ne peut se payer et contrôler l'achat des médicaments en province. En plus, vous pourriez établir un système d'achat Atlantique ou tout au moins Maritime. De cette façon, vous pourriez négocier des prix selon les normes établies en Ontario et même mieux si possible. En tant que gouvernement, vous avez le pouvoir de le faire.

De plus en plus, les citoyens et citoyennes sont couverts par nos programmes de médicaments financés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Raison de plus de développer un programme de médicaments génériques pour apporter un meilleur contrôle auprès des fabricants et des pharmacies.

Dans l'ensemble, nous sommes d'accord avec les démarches du gouvernement pour la mise en œuvre de changement au sujet des prix des médicaments de façon équitable pour tous. En outre, nous sommes d'accord pour qu'un plafond soit établi sur les prix des médicaments génériques d'après un pourcentage du prix du médicament de marque déposée équivalent. En plus, nous sommes d'accord pour qu'on exige que les fabricants de médicaments génériques déclarent les remises versées aux pharmacies ou limitent les montants de ces remises et qu'on envisage de réglementer les remises versées par les fabricants de médicaments génériques aux pharmacies.

En fin de compte, nous sommes heureux de constater que le gouvernement du Nouveau-Brunswick prend l'initiative pour contrôler les prix des médicaments génériques afin de pouvoir garder les prix équitables pour la population du Nouveau-Brunswick.

La mise en œuvre du programme d'examen des médicaments PharmaConsulte NB nous semble une bonne idée tout en continuant d'appuyer les services des pharmacies dans son ensemble.

Madame la ministre, merci de nous avoir permis de faire notre humble contribution avec ce bref mémoire au sujet des coûts des médicaments. Nous sommes bien conscients de l'importance de maintenir des programmes pour le contrôle des prix des médicaments pour les personnes qui en ont besoin.

Recevez, Madame la Ministre, nos meilleures salutations.



Roland Gallant, président

c. c. Jean-Luc Bélanger, directeur général de l'AAFANB

c. c. Sonia Roy, présidente de la SERFNB

c. c. Willie Lirette, directeur général de l'AUTANB





**Association acadienne et francophone  
des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick**

C. P. 27100, Dieppe, NB E1A 6V3

Tél. : 1-866-523-0090 ou 386-0090 – Téléc. : (506)384-7009 – Courriel : [aafanb@nb.aibn.com](mailto:aafanb@nb.aibn.com) – site WEB : [www.aafanb.org](http://www.aafanb.org)

30 07 2011

Mme Corinne Robichaud  
601-209, rue Saulnier-Ouest  
Tracadie-Sheila, NB  
E1X 0C8

Bonjour Mme Robichaud,

Je vous remercie de votre lettre qui démontre très bien que vous lisez notre revue « La Voix ». Vous avez des préoccupations au sujet du coût des médicaments et du prix de certains médicaments qui ne sont pas encore couverts par la carte médicale du Nouveau-Brunswick tels les médicaments (Stalevo et azilect) dont vous avez besoin pour soigner la maladie de Parkinson.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick nous a invités à soumettre un mémoire au sujet du prix exorbitant des médicaments au Nouveau-Brunswick. Il nous recommande de proposer des alternatives tels les médicaments génériques, moins dispendieux que les médicaments brevetés.

Dans le mémoire à la ministre, nous demandons d'évaluer tous les médicaments qui touchent les 65 ans et plus qui ne sont pas reconnus par le plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick.

Nous vous remercions de vos suggestions et de vos commentaires qui sont très pertinents et qui touchent une bonne partie de la population des aînés à faible revenu financier.

J'inclus une copie du mémoire que nous enverrons à la ministre de la Santé, l'honorable Madeleine Dubé, une copie de votre lettre et celle que je vous envoie.

Ci-inclus le document que le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick a développé pour le processus de consultation au sujet des prix de médicaments équitables pour les citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick.

Merci encore de votre collaboration et soyez assurée, Madame, de notre entière collaboration!

Roland Gallant, président de l'AAFANB

c. c. L'Hon Madeleine Dubé, ministre de la Santé  
c. c. Jean-Luc Bélanger, directeur général de l'AAFANB

A A F A N B

À qui de droit :

Je viens de recevoir la revue  
La Voix, que j'ai lu avec intérêt.  
Je suis contente de lire surtout toute  
les priorités des dossiers pour 2010-2013.

Je voudrais seulement vous faire part  
de ma maladie pour vous demander d'essayer  
de faire quelque chose pour moi et ceux  
qui sont comme moi sans assurance de  
médicament.

J'ai été diagnostiqué de Parkinson  
en 2008. J'ai vu 2 neurologues à  
Moncton, le premier disait que c'était  
pas le Parkinson, l'autre disait que oui  
mais voulait seulement me donner des

- 2 -

medicaments quand je marcherais toute  
courbé et me traînerais les pieds.

Un homme de ma région se faisait  
suivre à Montréal depuis 10 ans et va  
très bien. Alors je me suis fait  
transférer à ce même médecin.

Je l'ai vu en 2009-2010-2011 et  
mes tremblements sont vraiment contrôlés,  
et je vais beaucoup mieux. Je prend  
du Stalevo comme médicament et en 2010  
il a ajouté l'azilect qui garde l'effet  
de Stalevo au cerveau plus longtemps,  
mais il n'est pas reconnu au N.B.  
donc la carte médical ne le couvre  
pas. Il coûte \$260 par mois pour 30 pilules.  
Je ~~vois~~ vis seule et je reçois \$1050 de

pension en tout par mois. Je suis  
en appartement et je conduis une auto.  
J'ai 65 ans.

J'ai demandé de l'aide partout  
j'ai écrit à toute les associations possible,  
j'ai vu notre député m. Claude Landrey,  
m. Yvon Godin, j'ai écrit à mme Jardine,  
à mme Kellie Campbell  
et au mois de mai j'ai écrit à mme  
Madeline Dubé dont je n'ai pas encore  
reçu de réponse.

Ce printemps j'aurais réussi à en  
avoir des échantillons mais il ne m'en  
reste presque plus. Je ne veux pas  
arrêter d'en prendre parce que moi  
je sais combien je vais m'en servir et je  
ne voudrais pas revenir comme avant.

- 4 -

L'an dernier avant que j'ai 65 ans  
j'ai payé \$3500 en médicaments.

Je voudrais vous demander  
d'inclure dans vos priorités le coût  
exorbitants des médicaments. Le présent  
gouvernement avait promis de venir  
en aide ou introduire un plan pour  
aider les résidents du N.B. à se procurer  
les médicaments dont ils ont vraiment besoin  
en subventionnant raisonnablement le coût de  
base des médicaments. J'ai déjà essayé  
le générique de l'azilect qui coûtait seulement  
\$40.00 par mois mais ça me rendait malade,  
vomisement, perte d'équilibre, de sommeil ~~est~~ etc  
donc j'ai dû retourner à celui de \$260.00  
par mois.



-5-

Je pense que c'est par l'intermédiaire  
de monne Kellie Campbell au # de tel  
902-229-0107 que j'en avais reçu  
en échantillon.

J'espère que vous pourrez faire  
quelque chose pour moi par votre  
association parce que je ne sais plus  
à qui m'adresser.

merci de votre compréhension

Tel. 506-395 0027

Corinne Robitaud  
601-209 Rue Saulmer Ouest  
Tracadie Sheila N B  
E1X 0C8